

Chiffres clés 2021

Prises en charge total
(hors GPEC)

2 297 stagiaires
6 161 750 €

Contrat d'apprentissage

199 stagiaires
2 658 071 €

Contrat de professionnalisation

202 stagiaires
2 291 682 €

Plan de développement des compétences

FNE

570 stagiaires
310 643 €

Actions de formation

489 stagiaires
265 876 €

Versements volontaires

FNE

775 stagiaires
509 017 €

Actions de formation

161 stagiaires
118 050 €



Transports
maritimes

Compétences
et Alternance

RAPPORT D'ACTIVITÉS FORMATION

2021

Le secteur du transport et des services maritimes est très diversifié, activités offshores, transport de passagers et de marchandises, croisière ou encore assistance et sauvetage... Autant de secteurs touchés par la crise sanitaire de 2020/2021 dans un contexte mondial complexe et des relations commerciales internationales sous tension.

Pour autant le secteur maritime reste résolument engagé sur des sujets stratégiques tels que les enjeux écologiques, l'emploi, le recrutement ou la formation.

Dans le domaine de la formation, l'arrêt d'activité des organismes de formation durant les différents confinements a fortement impacté les obligations de formation des entreprises notamment en matière de renouvellement des brevets et certifications.

Le Président et le Vice-Président du conseil des métiers ont apprécié tout au long de cette année 2021 l'engagement de l'ensemble des partenaires sociaux qui ont été présents, avec OPCO Mobilités, pour maintenir la continuité de services, permettre le traitement des demandes de prises en charge et répondre aux besoins des entreprises et salariés.

Vincent Pinel et Jean-Philippe Chateil
Président et Vice-Président du Conseil des Métiers personnel naviguant

Marc Pratesi et Eric Caplain
Président et Vice-Président du Conseil des Métiers personnel sédentaire

Focus sur la vie paritaire



Les instances paritaires ont poursuivi leur travail 2021 et, en plus des quatre conseils d'administrations de l'OPCO Mobilités, la Branche a également tenu quatre conseils des métiers (CDM).

Les Conseils des métiers en 2021

2 mars

1^{er} juin

7 septembre

30 novembre

MARITIME NAVIGUANT

Président CDM:
PINEL Vincent
ADF

Vice-Président CDM:
CHATEIL Jean-Philippe
FOMM UGICT CGT

MARITIME SÉDENTAIRE

Président CDM:
PRATESI Marc
APERMA

Vice-Président CDM:
CAPLAIN Éric
FEETS FO (maritime)

Dans ce cadre, de nombreux sujets ont été traités :

- Diagnostic de branche - de la validation du projet au cahier des charges et à la publication de l'appel à projet
- Détermination des niveaux de prise en charge pour les diplômés non couverts en apprentissage
- Appropriation dispositif Fonds National pour l'Emploi (FNE)
- Enquête sur l'inaptitude au travail et situation de handicap
- Besoins études d'observatoire et travaux de certification en 2022

- Validation du conseil des métiers pour la création de vidéos métiers
- ...

Dans le cadre du CDM, les partenaires sociaux de la branche ont pu prendre connaissance de l'évolution des consommations financières tout au long de l'année et de l'intention des entreprises à la sortie du premier confinement sur leur politique formation.

En effet, l'enquête impact de la crise sanitaire OPCO Mobilités a permis d'identifier le souhait des entreprises d'a minima maintenir les effectifs salariés actuellement en place et de maintenir voire augmenter les effectifs d'alternants.

Les membres du CDM ont fait savoir leur intention de participer à l'appel à projet Plan d'investissement dans les Compétences Diagnostic Branche afin d'avoir une vision complémentaire des enjeux et besoins des entreprises pour cette sortie de crise et pour les années à venir.

Sur l'alternance, le CDM a souhaité répondre aux besoins des entreprises en permettant la mise en place de contrats de professionnalisation expérimentaux.

Mise en valeur d'initiatives de branches



Zoom contrat professionnalisation expérimental

L'article 28 de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit que, à titre expérimental, le contrat de professionnalisation peut être conclu en vue d'acquérir des compétences reconnues dans les classifications d'une convention collective nationale de branche ; ou ouvrant droit à un certificat de qualification professionnelle de branche ou interbranche.

Par décret, il est précisé que les contrats de professionnalisation conclus dans le cadre de cette expérimentation peuvent notamment permettre de favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et d'acquérir un ou plusieurs blocs de compétences.

La souplesse de ce contrat de professionnalisation expérimental doit permettre aux personnes de disposer d'une formation sur mesure, plus adaptée à leurs besoins, et aux entreprises d'embaucher d'emblée un salarié qui sera formé au plus près des besoins réels.

En lien avec les équipes d'OPCO Mobilités, le CDM puis les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi « Maritimes » ont travaillé et validé la création de nouvelles certifications ouvertes en contrat de professionnalisation expérimental sur les métiers suivants :

- Aide cuisinier polyvalent
- Commercial de zone
- Gestionnaire de flux logistique
- Matelot long cours
- Ship manager

Selon le profil des candidats et les besoins de l'entreprise, le projet pourra faire l'objet d'une adaptation du parcours de formation.



Zoom FNE :

En 2021, du fait de la crise sanitaire, le dispositif FNE a été mobilisé par les entreprises de la branche.

1 292 stagiaires uniques dans ce cadre, pour un montant financé de **819 660 euros**

